



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 14 avril à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, Mme VAGINAY Sophie, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, PAYOT Jean Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, GILLY Lucien (pouvoir de Mme BOISSE Sandrine), PELLOUX Jacques, CRAPSKY Bernard représentant M. NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel (pouvoir de Mme ESPANET Martine), BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSES** : Mme DOUX Séverine ayant donné pouvoir à M PAYOT Jean Michel, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, Mme ESPANET Martine ayant donné pouvoir à M. NICOLAO Michel, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan et M. NICOLAS Yves.

## Délibération n°2015/43

### OBJET : ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET ANNEXE « SKI »

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 24 mars 2015.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents, M. PAYOT s'étant abstenu

- **APPROUVE** le budget annexe **Ski 2015** de la Communauté de Communes :
  - Par **chapitre** au niveau de la **section de fonctionnement**, et des opérations financières **de la section d'investissement**.
  - Par **opération** au niveau des opérations individualisées.

qui s'établit comme suit :

#### **Pour la section de fonctionnement :**

- Dépenses : **2 653 425.00 €**
- Recettes : **2 653 425.00 €**

#### **Pour la section d'investissement :**

- Dépenses : **1 704 127.00 €**
- Recettes : **1 704 127.00 €**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Jacques MARTIN

